

---

## Régime d'accumulation de capital (volet à cotisation déterminée)

Au cours des dernières semaines, l'incertitude concernant la COVID-19 s'est accrue et s'est propagée sur les marchés financiers. Lorsque vous consultez l'état de votre épargne-retraite, vous devriez tenir compte des facteurs suivants :

- Même si elles sont préoccupantes, les fluctuations des marchés font partie du cours normal des placements dans le temps.
- En épargnant pour la retraite, vous devez vous concentrer sur le long terme et éviter de prendre des décisions en fonction des fluctuations à court terme.
- Si vous n'avez pas à accéder immédiatement à votre épargne, c'est-à-dire que votre âge de retraite visé est encore loin, vous devriez envisager de consulter un conseiller financier autorisé avant d'apporter tous changements de placement à votre épargne-retraite (changements effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021).
- L'année 2020 sera caractérisée par une grande volatilité des rendements. À titre d'exemple, nous pouvons affirmer que depuis le début du mois de mai, les marchés boursiers ont récupéré une portion des pertes enregistrées en février et en mars dernier dû, entre autres, à une augmentation de la confiance des investisseurs. Les marchés peuvent toutefois continuer d'évoluer à la hausse ou à la baisse.

N'oubliez pas que durant la reprise des marchés, vos cotisations mensuelles seront investies à des prix plus intéressants. Bien qu'elle puisse sembler contre-intuitive, cette approche devrait vous permettre, à long terme, d'avoir plus d'argent lorsque vous en aurez besoin!

- Quoi qu'il arrive, ne prenez pas de décision hâtive. Si vous n'êtes pas certain de la convenance du profil d'investisseur que vous avez choisi, songez à consulter un conseiller financier autorisé. Examinez vos choix de placement périodiquement et assurez vous qu'ils continuent de répondre à vos besoins.

Nous souhaitons également profiter de cette occasion pour vous assurer que le Comité de retraite surveille de près la situation et ses répercussions sur les placements qui sont à votre disposition en tant que participant du RREMQ. Il surveille également tous vos fournisseurs de services pour s'assurer qu'ils peuvent continuer à vous offrir des services pendant cette période.

Le régime offre une gamme d'options de placement, chacune associée à des niveaux différents de risque et de potentiel de croissance. Espérons que le profil d'investisseur que vous avez choisi reflète votre propre tolérance au risque ainsi que le temps qui vous sépare de la retraite.

### Si vous avez des questions au sujet du RREMQ

Si des renseignements supplémentaires sont nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec notre personnel du Centre de contacts clients, par téléphone au 1 866 449-7727, du lundi au vendredi entre 8h30 et 17h00, ou par courriel au [rremq@aon.ca](mailto:rremq@aon.ca). Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

Nous vous remercions de votre collaboration.

**Aon**

Administrateur délégué